



# Habiter nos traditions de l'Avent et de Noël

---

Supplément de la rubrique « Célébrer dimanche », *Célébrer* 393  
*Extraits du Directoire sur la piété populaire et la liturgie*

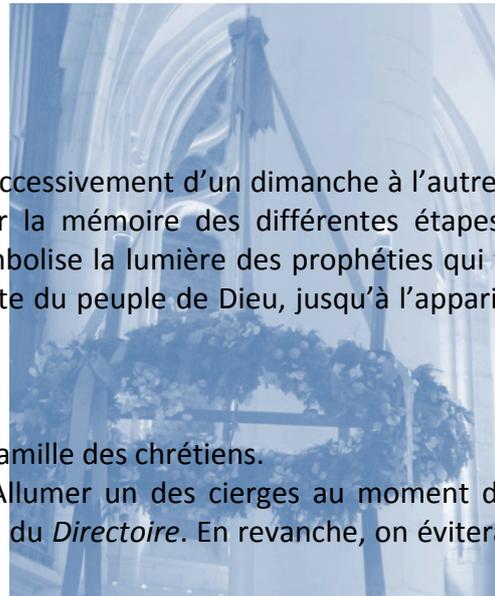
## La couronne de l'Avent

« La couronne de l'Avent qui consiste à allumer successivement d'un dimanche à l'autre, les quatre cierges, jusqu'à Noël, contribue à raviver la mémoire des différentes étapes de l'histoire du salut antérieure au Christ, et elle symbolise la lumière des prophéties qui tout au long de l'histoire illuminèrent la nuit de l'attente du peuple de Dieu, jusqu'à l'apparition du Soleil de justice (Mt **3**, 20 ; Lc **1**, 78). »

Cette couronne a sa place dans les maisons.

Elle peut aussi se trouver dans l'église, maison de famille des chrétiens.

Elle pourrait être disposée au pied de l'ambon. Allumer un des cierges au moment de la première lecture pourrait faire droit à l'explication du *Directoire*. En revanche, on évitera de la mettre sur l'autel.



## La crèche

« Outre les représentations de la crèche de Bethléem, qui existent depuis les premiers siècles dans les églises, la coutume s'est répandue, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, d'installer de petites crèches dans les maisons, en prenant exemple sur celle qui, en 1223, avait été aménagée à Greccio par saint François d'Assise.

Leur préparation - à laquelle les enfants sont tout particulièrement associés - permet de rendre présent le mystère de Noël auprès des différents membres de la famille qui, parfois, se recueillent pour un moment de prière ou pour lire les passages de l'Écriture sainte qui concernent la naissance de Jésus. » (n°106).

Comme pour la couronne de l'Avent, il est nécessaire de trouver pour la crèche, sa juste place dans la maison-église.

On préférera une chapelle latérale plutôt que le devant du chœur, afin que l'autel et l'ambon ne disparaissent pas mais soient compris comme l'actualisation de la mangeoire qui est traditionnellement le berceau de l'enfant Jésus.



@ Supplément *Célébrer* 393  
sur le site [www.liturgiecatholique.fr](http://www.liturgiecatholique.fr)

## Célébrer la liturgie des Heures en paroisse ou en groupe

« Il est souhaitable qu'entre le 17 et le 23 décembre, les fidèles soient invités à participer aux vêpres qui sont solennisées par la proclamation des « Grandes Antiennes O »<sup>1</sup>.

Une telle célébration pourrait être associée à certains éléments de la piété populaire qu'il serait possible de mettre en valeur avant ou après les vêpres. Elle constituerait ainsi une excellente « neuvaine de Noël » (...)

Au cours de la célébration des vêpres, on peut mettre en évidence certains éléments déjà prévus par la liturgie (par exemple l'homélie, l'usage de l'encens, l'adaptation des intercessions). (n°103)

**Le numéro 394 de *Célébrer* (novembre-décembre 2012) développera tous ces sujets dans son dossier sur l'Avent**



---

<sup>1</sup> Les sept antiennes du Magnificat aux vêpres du 17 au 23 décembre et servent d'introduction solennelle à la fête de la Nativité. Elles commencent toutes par « O ... » et on les appelle grandes à cause de leur solennité et des mystères qu'elles expriment.